



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

Michel DESTOT  
Député de l'Isère  
Maire de Grenoble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Jean GIARD  
Président – ALERTES  
La Grange du Château  
8 rue du Château  
38320 EYBENS

n.r./MD/24/DB 2009 218

Grenoble, le 23 MAR 2009

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu récemment attirer mon attention sur le projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires.

Soyez assuré que le courrier que vous m'avez adressé à ce sujet a retenu toute mon attention et que je suis sensible aux inquiétudes et arguments que vous développez.

J'ai bien noté que vous regrettez vivement le sort réservé à l'hôpital public, ainsi que le peu de démocratisation du système de santé issu de ce projet de loi.

Ce texte – souvent incomplet et parfois incohérent – touche, derrière une présentation très technique, au problème fondamentalement politique de l'organisation de l'offre de soins. Le service public hospitalier est en effet découpé en « missions de service public » pouvant être remplies par tout établissement, public ou privé, à but lucratif ou non. Les établissements privés risquent donc d'assurer les missions qui seraient les plus lucratives, laissant les autres à l'hôpital public. De plus, le fonctionnement de l'hôpital s'inscrit de plus en plus dans une logique budgétaire et comptable, qui le pousse à aligner son fonctionnement sur celui des cliniques privées à but lucratif.

Par ailleurs, le gouvernement n'a pas eu le courage de prendre les dispositions indispensables pour pallier la désertification médicale de certaines zones géographiques, urbaines ou rurales. La mise en place d'un numerus clausus régional ne règle en rien la question pourtant centrale de l'installation des médecins dans les zones géographiques qui en ont le plus besoin.

Quant aux dispositions relatives à la prévention et à la santé publique, elles ne comportent pas de réelle proposition à la hauteur des enjeux et stigmatisent inutilement les jeunes. Les interdictions d'achat d'alcool pour les mineurs et de vente d'alcool la nuit dans les stations services resteront sans effet en l'absence de réelles mesures de prévention. Aucune proposition du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche en la matière, voire des élus de la majorité, n'a été acceptée par le gouvernement.

.../...

L'organisation de l'offre de soins, en ville comme en établissement, est mise sous la tutelle du seul directeur de l'ARS, lequel relève directement du Ministère de la santé, écartant ainsi tous les autres acteurs (médecins, élus, etc.) du processus de décision.

Au cours du débat parlementaire, le Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, auquel j'appartiens, a déposé de nombreux amendements constructifs et était souvent soutenu par les Députés de la majorité. Mais la Ministre de la santé, Mme BACHELOT-NARQUIN, a repoussé l'essentiel de ces propositions.

A maintes reprises, les Députés de la majorité ont défendu leurs amendements pour s'empresser de les retirer avant le passage au vote, sous la pression du gouvernement. Mme BOYER, Députée UMP, a même défendu avec conviction et avec le soutien de notre Groupe, un amendement très utile visant à lutter contre l'obésité des enfants, pour ensuite voter contre son propre amendement.

Sachez enfin que Mme BACHELOT-NARQUIN a fait procéder à une 2<sup>ème</sup> délibération, dans la nuit de mercredi 18 au jeudi 19 mars vers 5 heures du matin, pour faire revoter en toute fin de débat les amendements que les parlementaires du groupe SRC, rejoints par certains députés de la majorité, avaient adoptés contre son avis. Cela est fort regrettable et irrespectueux du travail parlementaire. Je tiens donc à vous informer que j'ai personnellement voté contre ce texte, lors du scrutin public du 18 mars dernier.

Ce projet de loi ainsi amendé et adopté par l'Assemblée nationale sera prochainement étudié par le Sénat. Vous pouvez compter sur les Sénateurs socialistes pour défendre avec force notre conception du système de santé, plus juste et réellement accessible à tous sur l'ensemble du territoire.

Espérant avoir répondu à vos attentes et restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

*Amicalement,*

**Michel DESTOT**